



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/1037
S/1996/743
11 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquantième session
Point 44 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 11 septembre 1996, adressé au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à nos lettres précédentes concernant les agressions et les pratiques quotidiennes auxquelles se livrent les autorités israéliennes contre la population civile du sud du Liban et de la Bekaa occidentale, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ci-après le détail des agressions israéliennes survenues pendant la seconde moitié du mois de juillet et le mois d'août 1996 :

Le 17 juillet 1996, à 20 heures, la commune de Jbâa a été la cible de tirs émanant des positions israéliennes situées sur les collines faisant face à la commune. Dans le même temps, l'aviation israélienne a survolé, à basse altitude, la région d'Iqlim Atouffah.

Le 18 juillet 1996, à 14 h 20, l'aviation israélienne a survolé, à moyenne altitude, la ville de Saïda (et ses camps).

Le 19 juillet 1996, à 16 heures, l'artillerie israélienne a bombardé la ville de Yatar.

Le 22 juillet 1996, à 17 heures, l'aviation israélienne a survolé, à haute altitude, la ville de Saïda (et ses camps).

Le 24 juillet 1996, à 2 heures, Bassam Mohammad Hussein al-Moussawi et Hussein Mohammad Issa ont été blessés après que des soldats israéliens eurent tiré sur eux dans la ville de Qantara (district de Marjayoun).

Le 26 juillet 1996, à 11 heures, l'aviation israélienne a survolé, à basse altitude, la région de Nabatiyé. Elle a également survolé la région d'Iqlim Atouffah, à plusieurs reprises, et la ville de Saïda (et ses camps), à basse altitude.

Le 28 juillet 1996, à 20 h 50, l'aviation israélienne a survolé, à haute altitude, la ville de Saïda (et ses camps). À 12 h 55, l'aviation israélienne a survolé à nouveau la ville de Saïda (et ses camps), à basse altitude.

Le 29 juillet 1996, l'artillerie israélienne postée dans la bande frontalière a bombardé les communes d'Arb Salim, Jarjouh, Aïn Bou Souar et Aïn Qana, ainsi que les collines de Mlita et Jabal Safi.

Le 30 juillet 1996, à 21 h 15, l'aviation israélienne a survolé, à haute altitude, la ville de Saïda (et ses camps).

Le 31 juillet 1996, à 9 heures, l'artillerie israélienne postée dans la bande frontalière a bombardé les communes d'Arb Salim, Jarjouh, Aïn Bou Souar et Jbâa, ainsi que les collines de Mlita et Jabal Safi. À 22 h 35, l'aviation israélienne a survolé, à haute altitude, la ville de Saïda (et ses camps).

Le 1er août 1996, à 1 h 30, l'aviation israélienne a survolé, à haute altitude, la ville de Saïda (et ses camps).

Le 2 août 1996, l'artillerie israélienne a pilonné les communes de Libbaya, Qilya et Zellaya (district de la Bekaa occidentale), mettant le feu aux forêts à plusieurs endroits. Il n'y a pas eu de blessés. À 22 heures, l'artillerie israélienne postée dans la bande frontalière a bombardé de manière intensive les communes de Jarjouh, Jbâa et Aïn Bou Souar.

Le 4 août 1996, à 14 heures, l'aviation israélienne a survolé les villes de Baalbek et de Saïda, franchissant le mur du son au-dessus de chacune de ces deux agglomérations.

Le 5 août 1996, à 7 h 15, l'artillerie israélienne a bombardé la commune de Tibnine pendant que des appareils de combat survolaient la région. À 9 h 40, l'aviation israélienne a survolé, à moyenne altitude, la ville de Saïda (et ses camps). À 9 h 45, des chasseurs israéliens ont survolé la région de Sour, à moyenne altitude, et ont lancé des leurres thermiques.

Le 10 août 1996, à 13 heures, l'artillerie israélienne a pilonné les communes de Chaqra, Aïta ej-Jabal, Barr Achit, Tibnine et Haris, sans faire de victime. À 17 heures, les forces israéliennes ont bombardé les communes de Majdal Silm, Qabrikha et Toulina. Dans le même temps, des hélicoptères ont survolé ces communes, effectuant des tirs à l'aide d'armes diverses.

Le 11 août 1996, à 16 h 30, l'artillerie israélienne a pilonné les communes de Qabrikha, Es-Souané, Majdal Silm et Toulina, ainsi que la vallée de Qaybassé.

Le 13 août 1996, à 14 heures, les forces israéliennes ont pilonné les communes de Zaoutar ech-Charqiyé, Zaoutar el-Gharbiyé et Qa'qa'iyet ej-Jisr, ainsi que les zones riveraines du Litani.

Le 14 août 1996, à 9 h 40, l'aviation israélienne a survolé la ville de Saïda (et ses camps). À 10 h 30, elle a survolé la région d'Iqlim Atouffah.

Le 15 août 1996, à midi, les forces israéliennes ont pilonné la commune de Haris (district de Bent Jbaïl).

Le 16 août 1996, à 5 h 30, l'artillerie israélienne a bombardé les collines de Mlita et Jabal Safi, les zones riveraines de Nab' et-Tassé et les communes d'Aïn Bou Souar et de Jbâa.

Le 20 août 1996, à 4 h 45, les forces israéliennes ont pilonné les communes de Zibqine et Sour, endommageant plusieurs maisons. À 21 heures, l'aviation israélienne a survolé la région de Bent Jbaïl, à basse altitude, en effectuant des attaques simulées.

Le 23 août 1996, à 15 heures, l'artillerie israélienne a bombardé les communes d'Arb Salim, Jarjouh et Aïn Bou Souar, ainsi que les collines de Mlita et Jabal Safi.

Le 25 août 1996, à 12 h 45, l'aviation israélienne a survolé la ville de Saïda (et ses camps).

Le 26 août 1996, à 0 h 30, l'aviation israélienne a survolé la ville de Saïda (et ses camps).

La persistance d'Israël à ne pas appliquer la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité et à occuper des territoires libanais perpétue le cycle de la violence.

Le Gouvernement libanais condamne vigoureusement la poursuite de l'occupation israélienne, ainsi que les nouvelles agressions et les pratiques arbitraires dont est victime la population libanaise et qui ont fait de nombreux blessés et des dégâts considérables.

Cette dernière série d'attaques constitue à l'évidence, comme toutes celles qui l'ont précédée, une atteinte à la souveraineté et à l'indépendance du Liban et représente une violation des principes de la Charte des Nations Unies, des règles du droit international et des droits fondamentaux de la personne humaine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquantième session de l'Assemblée générale, au titre du point 44 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Samir MOUBARAK
